



« Refonder le contrat social avec les agents publics » Compte rendu de la seconde réunion technique : 20 mars 2018

La première réunion dite technique sur la refondation du contrat social avec les agents publics s'était tenue le 13 mars 2018 avec les points n°1 « *Comment définir un nouveau modèle social...* » et le n° 2 « *Comment développer le recours au contrat* » (CR UIAFP-FO 13 mars 2018)

Une 2^{ème} réunion était initialement prévue le 16 mars, et reportée au 20 mars à la demande des 7 OS qui appellent à la grève et manifestation le 22 mars.

A l'ordre du jour, les points n° 3 « *Comment faire évoluer la politique de rémunération...* » et n° 4 « *Comment proposer aux agents un accompagnement renforcé...* ». A noter que l'administration nous proposera de commencer par le point n° 4 pour des problèmes techniques.

Point 4 : « *Comment proposer aux agents un accompagnement renforcé ?* »

L'administration propose trois sujets :

- La formation pour accompagner les transitions professionnelles
- La reconversion au sein de la fonction publique
- Développement des dispositifs et aides au départ vers le privé.

Force Ouvrière soutient la mobilité choisie entre les 3 versants de la fonction publique et non pas une mobilité forcée qui découlerait de la suppression de missions et de services.

Pour FO Fonction Publique, le dispositif de départ volontaire doit être précisé. En effet, s'il s'agit de revoir les périmètres de l'indemnité de départ volontaire (IDV), nous sommes prêts à discuter. En revanche, si le plan de départ volontaire est systématiquement imposé aux agents dont le poste est supprimé, il s'agirait tout simplement d'une rupture conventionnelle ou d'un plan social déguisé, en résumé un plan de départ volontaire subi !

Pour le point n° 3, l'administration avance à pas feutré, en argumentant que l'engagement individuel et la valeur professionnelle doivent être valorisés dans la rémunération quitte à inventer d'autres dispositifs que le RIFSEEP. Mais elle reconnaît que ce point ne peut se dissocier du futur dossier des pensions (règle des 6 mois, intégration des primes) donc à la réforme des retraites.

Force ouvrière fait remarquer à la DGAFP que c'est la première fois que le parallèle entre le dossier rémunérations et retraites est fait avec un lien aussi fort !

Nous avons fait remarquer à la DGAFP qu'il devient difficile de passer d'un versant à l'autre au regard de la réduction drastique des postes qui se poursuit (-120 000) voulue par ce gouvernement, et sa volonté d'avoir une rémunération différenciée !

Cette rémunération différenciée portée par la décorrélation de la valeur du point d'indice entre les différents versants entrainerait des niveaux de rémunérations différents donc plus faibles dans l'un ou l'autre versant de la fonction publique.

FORCE OUVRIERE a rappelé son attachement à la revalorisation de la valeur du point d'indice outil essentiel pour garantir le pouvoir d'achat des fonctionnaires et le niveau des futures pensions.

La DGAFP n'a pas donné d'éléments supplémentaires, renvoyant les ultimes arbitrages et un document d'orientation modifié (NDLR : on verra à quel niveau ??), lors de la réunion plénière de présentation politique sur la refondation du contrat social avec les agents publics qui se tiendra le 29 mars 2018 sous la présidence d'Olivier Dussopt.

FO fonction publique a envoyé une contribution au document d'orientation.

